



Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Séisme du 8 septembre La HACA organise une mission d'évaluation de la couverture audiovisuelle dans les régions touchées

[A](#) [1] [+A](#) [1]

## Séisme du 8 septembre La HACA organise une mission d'évaluation de la couverture audiovisuelle dans les régions touchées

30 oct 2023



Suite au séisme du 8 septembre dernier, la HACA a réalisé une campagne exceptionnelle de mesure et d'inspection techniques afin d'évaluer l'impact des dégâts subis par les infrastructures de télédiffusion sur la couverture radiophonique FM et la couverture télévisuelle numérique terrestre (TNT) dans ces régions.

Assurée par les techniciens et contrôleurs assermentés de l'instance de régulation, cette opération de recensement et de diagnostic organisée entre le 18 et le 27 septembre 2023, a concerné quinze centres de télédiffusion implantés dans les villes et localités de Skhour Rehamna, Marrakech (Oukaïmeden), Mzouda, Imintanoute, Argana, Askal, Agadir Oufella, Taroudant (Tazemmourt), Oulad Berhil, Aoulouz, Taliouine, Tazenakht, Ouarzazate, Talat N'Yaaqoub et Demnate.

Les équipes de la HACA ont ainsi effectué le relevé de la couverture radiophonique FM le long d'un parcours routier de 2010 kilomètres et le relevé de la couverture TNT dans chacune des agglomérations concernées.

A l'issue de cette campagne, nombre de constats ont pu être établis.

- Sur les sites de télédiffusion inspectés, plusieurs bâtiments ont été fissurés et endommagés. En raison de sa proximité de l'épicentre du séisme, le centre de télédiffusion de Talat N'Yaaqoub a été naturellement le plus impacté notamment au niveau du système d'antennes pour la diffusion de la TNT. D'où la priorité qui a été donnée par les responsables de ces infrastructures au remplacement des antennes endommagées par des modules de secours, garantissant ainsi la continuité de la réception des télévisions publics par voie hertzienne terrestre au niveau de cette localité gravement impactée par le séisme du 08 septembre.
- S'agissant des services radiophoniques en FM (Modulation de Fréquence), la campagne de mesure réalisée a établi que la couverture radiophonique n'a globalement pas été affectée malgré la forte intensité du séisme. Les équipements diffusant les services radiophoniques nationaux, publics et privés, n'ont pas subi de dommages physiques susceptibles d'interrompre la réception de la radio FM par les citoyens.
- Dans le contexte d'urgence et de grande crise qu'a été le séisme du 8 septembre, la continuité du service en matière d'émission radiophonique et télévisuelle a été parfaitement assurée grâce à de nombreux facteurs dont notamment le déploiement d'un nombre important d'émetteurs pour chacun des services audiovisuels opérationnels dans la région.

Il est à signaler à ce propos qu'au cours des dernières années un effort significatif a été fourni par le pôle public de l'audiovisuel comme par les opérateurs privés pour élargir la couverture audiovisuelle aux régions éloignées. Afin de promouvoir l'équité territoriale en matière de couverture radiophonique, le CSCA a continuellement veillé à mettre à la disposition des opérateurs privés les ressources spectrales nécessaires pour les inciter à couvrir les régions éloignées.

- les contrôleurs de la HACA ont pu mesurer lors de cette campagne d'évaluation, les avantages apportés par la complémentarité en matière de couverture, entre, notamment, les stations de diffusion situées en haute altitude (Oukaïmeden, Askal, Argana et Tazemmourt à titre d'exemples) et celles installées dans les chefs-lieux des localités rurales ou urbaines (Mzouda, Imintanoute, Aoulouz, Taliouine, Tazenakht, Talat N'Yaaqoub et Demnate , etc), situés dans les régions de l'Anti Atlas et le Haut Atlas.

Parmi les autres enseignements du terrain que cette mission a permis de dégager est que le partage des infrastructures de télédiffusion de la SNRT avec les opérateurs privés de radio et de télévision constitue un bénéfice pour le citoyen marocain usager des médias et un atout dans la garantie de l'accès à l'information en cas de catastrophes naturelles et en situation d'urgence.

---

## Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>